

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Hadrien Buclin et consorts –
La Maison de l'Elysée ne devrait-elle pas conserver une activité tournée vers le public ? (21_INT_62)

Rappel de l'intervention parlementaire

Après le déménagement du Musée de l'Elysée sur le site de Plateforme 10, la future affectation de la Maison de l'Elysée à partir de 2022 est peu claire. Comme cette demeure du XVIII^e siècle possède des qualités patrimoniales élevées, il serait regrettable qu'elle soit entièrement fermée au public, ce qui serait le cas si le Conseil d'Etat décide de l'affecter exclusivement à des réceptions officielles et/ou à des bureaux pour l'administration. Dès lors, les soussigné.e.s adressent les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat partage-t-il l'opinion des soussigné.e.s selon laquelle la Maison de l'Elysée devrait rester, en raison de son caractère patrimonial, un lieu en partie ouvert au public ?*
- 2) Quelle affectation le Conseil d'Etat a-t-il prévu pour cette Maison suite au départ du Musée de l'Elysée ?*
- 3) Serait-il envisageable de conserver un lieu d'exposition dans les espaces auparavant réservés au Musée de l'Elysée, par exemple ouvert aux différentes écoles d'art du canton qui seraient certainement intéressées à un tel projet dans le chef-lieu du canton ? Ce lieu pourrait aussi être cas échéant utilisé pour des festivals comme le LUFF, la Nuit des images ou d'autres activités culturelles.*
- 4) La Municipalité de Lausanne a-t-elle été approchée en vue d'un éventuel projet commun, par exemple autour de l'idée d'une Maison du livre et du patrimoine envisagée par les autorités lausannoises ?*
- 5) Le Conseil d'Etat peut-il garantir dans tous les cas que le parc de la Maison restera entièrement ouvert au public, comme c'est le cas aujourd'hui ?*

Réponse du Conseil d'Etat

- 1) *Le Conseil d'Etat partage-t-il l'opinion des soussigné.e.s selon laquelle la Maison de l'Elysée devrait rester, en raison de son caractère patrimonial, un lieu en partie ouvert au public ?*

Avec le départ du Musée de l'Elysée, le Conseil d'Etat souhaite renforcer la vocation représentative du bâtiment. Son usage va donc évoluer et il s'agit aujourd'hui de mettre en place des activités qui soient compatibles entre elles.

Avec les aménagements muséographiques actuels, la dimension patrimoniale du lieu est peu perceptible, à l'exemple des fenêtres qui sont en grande partie obstruées par les panneaux d'exposition. Le réaménagement de la Maison de l'Elysée permettra de réhabiliter différentes pièces et de mettre en valeur différents éléments patrimoniaux, tels que l'escalier central, les cheminées et différentes moulures. Un certain nombre de ces espaces seront à nouveau visibles dans le cadre des réceptions du Conseil d'Etat. Des « portes ouvertes », par exemple lors des Journées du patrimoine, permettront également de rendre accessible occasionnellement l'ensemble de la maison au public, à l'image du Château Saint-Maire ; des visites guidées gratuites, à la demande, seront organisées comme c'est le cas pour ce dernier. De même, lorsque des manifestations auront lieu dans l'espace qui sera aménagé dans les combles (voir ch. 2 ci-dessous), les participant-e-s qui le souhaiteront auront l'occasion de visiter le bâtiment.

- 2) *Quelle affectation le Conseil d'Etat a-t-il prévu pour cette Maison suite au départ du Musée de l'Elysée ?*

Le programme des locaux prévoit de maintenir et d'augmenter les surfaces dédiées aux réceptions du Conseil d'Etat afin d'en améliorer les conditions d'accueil pour le gouvernement. La vocation représentative de la Maison de l'Elysée n'est pas compatible avec tous les usages et le Conseil d'Etat a cherché une occupation qui garantisse une cohabitation harmonieuse et assure une image institutionnelle du bâtiment et de son parc. Ainsi, en concordance avec la stratégie immobilière de l'Etat, le Conseil d'Etat souhaite accueillir dans la Maison de l'Elysée le personnel de deux entités administratives occupant actuellement des locaux loués, et dont les missions ont un lien avec le rayonnement de notre canton. Le Service des affaires culturelles (SERAC), rattaché au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), qui participe à faire connaître, aux niveaux national et international, la politique culturelle du Canton, et l'Office des affaires extérieures (OAE), entité transversale, rattachée au Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), ayant pour but de faire entendre les intérêts du Canton et le promouvoir sur les scènes fédérale, intercantonale, transfrontalière, européenne et internationale.

La réaffectation des espaces de la Maison de l'Elysée est une opportunité pour le Conseil d'Etat d'agrandir sa maison de représentation déjà en fonction. De plus, c'est l'occasion de développer un projet d'ensemble à travers un regard patrimonial et en cohérence avec l'histoire de la maison. Un espace polyvalent de 280 m² ayant une capacité supérieure à 100 personnes permettant d'accueillir des conférences, des séminaires, des expositions, etc. sera aménagé dans les combles. Les demandes de mise à disposition de cet espace pour des entités et organisations intéressées seront dûment examinées, sous réserve de l'usage prioritaire des services utilisateurs. Les participant-e-s qui le souhaiteront auront l'occasion de visiter le bâtiment. Au deuxième sous-sol, l'actuelle salle des lumières est maintenue et permet d'effectuer des projections ou des réunions.

- 3) *Serait-il envisageable de conserver un lieu d'exposition dans les espaces auparavant réservés au Musée de l'Elysée, par exemple ouvert aux différentes écoles d'art du canton qui seraient certainement intéressées à un tel projet dans le chef-lieu du canton ? Ce lieu pourrait aussi cas échéant être utilisé pour des festivals comme le LUFF, la Nuit des images ou d'autres activités culturelles.*

A l'exception de la création de l'espace polyvalent dans les combles, le Conseil d'Etat ne prévoit pas de créer un lieu d'exposition spécifique dans la Maison de l'Elysée. Concernant la Nuit des images, cet événement sera dorénavant organisé sur le site de Plateforme 10.

- 4) *La Municipalité de Lausanne a-t-elle été approchée en vue d'un éventuel projet commun, par exemple autour de l'idée d'une Maison du livre et du patrimoine envisagée par les autorités lausannoises ?*

Le Conseil d'Etat n'a pas jugé nécessaire d'approcher la Ville de Lausanne car il a une vision claire des affectations qu'il souhaite privilégier pour la Maison de l'Elysée.

- 5) *Le Conseil d'Etat peut-il garantir dans tous les cas que le parc de la Maison restera entièrement ouvert au public, comme c'est le cas aujourd'hui ?*

Le parc de la Maison de l'Elysée restera librement accessible au public afin que la population puisse profiter de ce magnifique ensemble végétal. Les travaux envisagés dans la Maison de l'Elysée permettront également de renaturer ponctuellement le site et de mettre en valeur les entrées au domaine.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 août 2021.

La présidente :

N. Gorrite

La vice-chancelière :

S. Nicollier